

Le 11 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 11 décembre 2018 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

- Monsieur Michel Bourdeau, maire

- Madame Nathalie Perreault, conseillère
- Monsieur Julien Leclerc, conseiller
- Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
- Madame Audrey Dépault, conseillère
- Monsieur Jimmy Robert, conseiller
- Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

- Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
- Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2018-12-162 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 décembre 2018 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2018-12-163 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 décembre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO / APPUI
7	ADMINISTRATION

Le 11 décembre 2018

7.1	GREFFE
7.1.1	REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS
7.1.2	L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.1.3	ACCEPTATION / OFFRE DE CESSION DE TERRAIN – LOT NUMÉRO 1 575 198
7.1.4	RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
7.1.5	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 653 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
7.1.6	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 648 / FONDS DE ROULEMENT
7.1.7	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 651 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019
7.1.8	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 652 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE
7.3.2	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	MANDAT / PRIORITÉ STRATJ / ACTIVITÉS DE PRÉPARATION AUX SITUATIONS POTENTIELLES DE MESURES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ CIVILE
8.2	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC / PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES AUX SINISTRES
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2018-12-164

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2018

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 sans modification.

ADOPTÉE

2018-12-165 4.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018**

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2018 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2018-12-166 6.1 **MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO / APPUI**

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

QUE le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

2018-12-167 7.1.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3.5 du règlement numéro 646 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration.

ADOPTÉE

**2018-12-168 7.1.2 L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU
CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE L'Air en Fête possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

DE MANDATER L'Air en Fête de la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival de la Municipalité pour l'année 2019.

QUE la Municipalité autorise M. Michel Bourdeau, maire, M. Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et L'Air en Fête et ce, selon le nouveau mode de fonctionnement décrit à la section 6.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2018-12-169 **7.1.3** **ACCEPTATION / OFFRE DE CESSION DE TERRAIN – LOT NUMÉRO 1 575 198**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de madame Andrea Joy Petit, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de céder à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour la somme de 1,00 \$, le lot numéro 1 575 198, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, d'une superficie de 869,6 mètres carrés, en contrepartie d'une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre, comme prévu au décret 777-2017 du ministère de la Sécurité publique;

DE MANDATER Me Chantal Savard, notaire, pour préparer l'acte notarié requis;

D'AUTORISER le maire et le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE

2018-12-170 **7.1.4** **RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la couverture d'assurances générales de la Municipalité est fournie par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE le Groupe Ultima inc. agit à titre de courtier pour la Mutuelle des municipalités du Québec;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

DE RENOUELER le contrat d'assurance municipal numéro MU71075 pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019 au montant de quarante-trois mille sept cent quatre dollars (43 704 \$) taxes incluses.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2018-12-171 **7.1.5** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 653 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Brazeau présente et dépose le projet de règlement numéro 653 remplaçant le Règlement fixant le traitement des élus municipaux numéro 643 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2018-12-172 **7.1.6** **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 648 / FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert

et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 648 intitulé :

« Règlement amendant le Règlement numéro 2007-560, concernant l'augmentation du fonds de roulement, tel qu'amendé ».

ADOPTÉE

2018-12-173 7.1.7 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 651 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 651 intitulé :

« Règlement approuvant les prévisions budgétaires et décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2019 ».

ADOPTÉE

2018-12-174 7.1.8 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 652 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 652 intitulé :

« Règlement imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités ».

ADOPTÉE

2018-12-175 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent soixante-dix-huit mille cent dix-huit dollars et soixante-quinze cents (178 118,75 \$).

ADOPTÉE

2018-12-176 **7.2.2** **AUTORISATION / TRANSMISSION DE L'EXTRAIT DE L'ÉTAT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES / MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, avant le vingtième jour du mois de janvier 2019, l'état relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales.

D'AUTORISER en tout temps le directeur général et secrétaire-trésorier à demander et à autoriser la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges de faire vendre les propriétés concernées pour non-paiement de taxes advenant le cas où les paiements ne soient pas effectués pour régler les taxes. Il est entendu que si les commissions scolaires prennent des arrangements similaires pour les dossiers de la municipalité, les taxes municipales en suspens seront incluses aux montants demandés, par les commissions scolaires pour tous les montants de taxes dues.

ADOPTÉE

2018-12-177 **7.3.1** **SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE le taux horaire du personnel de la piscine municipale soit majoré de 2,5 % à partir du 1^{er} janvier 2019.

(Budget 2019 et suivants)

ADOPTÉE

2018-12-178 **7.3.2** **SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE le taux horaire du personnel de la bibliothèque soit majoré de 2,5 % à partir du 1^{er} janvier 2019.

(Budget 2019 et suivants)

ADOPTÉE

2018-12-179

8.1 MANDAT / PRIORITÉ STRATJ / ACTIVITÉS DE PRÉPARATION AUX SITUATIONS POTENTIELLES DE MESURES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services de Priorité StraTJ inc., pour un montant global de 14 330 \$, plus les taxes applicables, auquel s'ajoute les frais de déplacement à raison de 70 \$ par visite pour un maximum de 10 visites pour différentes activités de préparation de l'équipe de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil aux situations potentielles de mesures d'urgence et de sécurité civile, comprenant entre autres des formations, l'élaboration du plan de mesures d'urgence, des rencontres de développement des missions, des exercices pratiques, l'élaboration des plans particuliers d'intervention, des outils de communication et autres, selon les besoins.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2018-12-180

8.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC / PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES AUX SINISTRES

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 9 500 \$;

QUE la municipalité autorise Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2018-12-181 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du
11 décembre 2018 à 20 h 14.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière